



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 octobre 2015 à 19 h 30
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe
Mme Carole Lalonde, commandante, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 35, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 36. Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

10.02

CA15 12246

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2015 à 19 h 30

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 6 octobre 2015, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA15 12247

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement pour l'exercice financier 2016

Attendu que par la réforme du refinancement des arrondissements, l'arrondissement d'Anjou n'a pas obtenu les transferts centraux permettant de maintenir les services à la population sans avoir à imposer une taxe locale;

Attendu que les transferts centraux ne prévoient qu'une indexation de 1% tant au niveau de la rémunération que des biens et services alors que les augmentations escomptées sont plutôt de l'ordre de 2.5%. Par conséquent, il revient à l'arrondissement de financer ces coûts d'indexation;

Attendu que nous devons par respect pour notre population, adopter un budget qui assure le maintien des services de proximité;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le conseil d'arrondissement adopte son budget 2016. L'arrondissement poursuivra également toute démarche qu'il jugera opportune auprès des autorités municipales et provinciales pour que les Angevins puissent continuer à bénéficier des services dont ils bénéficiaient, et ce, sans avoir à porter un fardeau fiscal additionnel du seul fait des orientations de la Ville en matière budgétaire;

D'adopter le budget dressé conformément à l'article 143 de la charte et de transmettre celui-ci au Comité exécutif de la Ville de Montréal;

D'adopter un budget de fonctionnement pour l'année 2016 au montant de 30 451 400 \$ pour le volet dépenses, un montant de 1 505 000 \$ pour les revenus autonomes;

D'autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement de l'ordre de 690 000 \$ au budget de fonctionnement 2016;

Afin d'équilibrer le budget, l'arrondissement entend adopter deux règlements visant l'imposition de taxes relatives aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement, le premier décrétant une taxe locale récurrente de 5 ¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation, et le deuxième d'une taxe spéciale de 6 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Ces taxes généreront des recettes totalisant 6 263 400 \$.

ADOPTÉE

30.01 1156803006

CA15 12248

Levée de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2015, à 19 h 30

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 3 novembre 2015.